

Référence : C.N.442.2025.TREATIES-XXVII.8 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
RIO DE JANEIRO, 5 JUIN 1992

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION
TERRITORIALE À L'ÉGARD DE GUERNESY ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 17 septembre 2025.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend l'application de la ratification de la Convention sur la diversité biologique par le Royaume-Uni à Guernesey (qui comprend les îles habitées de Guernesey, Herm, Jethou et Lihou, mais non les juridictions d'Aurigny et de Sercq) dont le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est responsable des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de la Convention sur la diversité biologique à Guernesey prend effet à la date du dépôt de la présente notification...

Le 17 septembre 2025



¹ Voir notification dépositaire C.N.180.1994.TREATIES-4 du 18 juillet 1994 (RATIFICATION : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).